

La CFTC pénitentiaire: Agir maintenant !

Le SNP-CFTC réaffirme son opposition à la pseudo réforme statutaire signée par les syndicats dits majoritaires qui n'a rien apporté aux surveillants et peu aux premiers surveillants empêchant ainsi leur passage en catégorie B et n'a pas permis aux officiers d'accéder à la catégorie A.

Le SNP-CFTC dont la devise est « **TOUJOURS PROPOSER, POUVOIR S'OPPOSER** »

PROPOSE

- **Une nouvelle réforme statutaire** qui s'inscrit dans une véritable reconnaissance à l'appartenance de la 3ème force de sécurité publique, pour que les personnels de surveillance puissent bénéficier d'**une nouvelle grille indiciaire** qui indemnise à sa juste valeur la pénibilité de nos missions.
- Le passage du personnel d'**encadrement et d'application en catégorie B**, du corps de commandement en A et de direction en A+.
- Revenir à notre **mission première « LA SECURITE »**.
- Une **véritable assermentation** avec pouvoir d'autorité publique.
- Un **recrutement ambitieux** qui garantit une organisation du temps de travail favorisant **une vie sociale et familiale équilibrée**.
- Une **formation professionnelle** favorisant la promotion sociale dont l'administration pénitentiaire est aujourd'hui privée.

S'OPPOSE

- Au fonctionnement actuel des procédures disciplinaires qui font des personnels de surveillance des sous citoyens pour lesquels est souvent négligée « LA PRESOMPTION D'INNOCENCE ».
- Au mode de fonctionnement des CAP actuelles que ce soit en matière de mutation ou de promotion au grade supérieur.

PRENDS EN MAIN TON AVENIR
REJOINS LE SYNDICAT CFTC PENITENTIAIRE !

CONTACTE NOUS : secretariat@slp-cftc.fr 03.20.30.25.13 06.43.17.51.51

<http://slp-cftc.fr>